

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2028

présenté par

M. Nilor, Mme Maud Petit, M. Mathiasin, M. Serva, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel,
Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.